



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 16 mai 2008 à Toulouse - 11, boulevard des Récollets**

**5.1
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DU SMEAT AU GIP INTERSCOT**

L'an deux mille huit, le seize mai à quatorze heures et trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ARIF Abdelkader BEYNEY Georges BOUDOU Dany BRIANCON François BRISSENET Jean-François CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond FABRE Jean-Michel	GERMAIN Louis GRIMAUD Robert GUILLOT René LOZANO Guy MARQUIE Bernard MERONO Claude MONTAGNER Guy RAYNAL Claude SANCHEZ Francis TOUCHEFEU Claude VALADIER Jean-Charles VERGE Jean-Pierre ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
DUSSERT Claude FAIVRE Cláudia FOURNIER Denis VALETTE François-Régis	GIL Danielle COHEN Jacques ESPIC Xavier (non votant) LAVIGNE Christian (non votant) MOGICATO Bruno (non votant)
MURETAIN	
MANDEMENT André COLL Jean-Louis SUAUD Thierry PARDILLOS José GUTH Catherine	CASSAGNE Jean-Claude DADOU Gilles (non votant) DUFOUR Claude (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond ESCOULA Louis	CHAMBENOIT Yves
AXE SUD	
COMMENGE Jean-Claude AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	MIGUEL Henri (non votant)
COLLEGE DES COMMUNES	
DUPLANTE Pierre FONTES André MOYET Jean-Louis	MICHEL Frances (non votant) SAINTE-MARIE Alain (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme TOUCHEFEU
BELLOUBET Nicole, représentée par M. COHEN
BENYAHIA Daniel, représenté par M. BRIANCON
CHARLES Danielle, représentée par Mme CROQUETTE
FILLOLA Alain, représenté par M. MERONO
GOIRAND Philippe, représenté par M. CARRASSOU
MARCIEL Alexandre, représenté par M. CARREIRAS
MATEOS Henri, représenté par M. RAYNAL
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER
PY Dominique, représentée par M. FABRE
SUSIGAN Alain, représenté par M. GRIMAUD

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CUJIVES Romain
DUHAMEL Thierry
GUERIN Philippe

MIRC Stéphane
MORIN Etienne
REME Jean-Michel
SIMON Michel
SYLVESTRE Arlette
SOTTIL Alain

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
DAUVEL Philippe
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine

GRIMBERT Georges
GUEGAN Raymond
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 50	Votant : 61
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 61

5.1 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMEAT AU GIP INTERSCOT

Par délibération du 12 septembre 2005, le SMEAT a approuvé la Charte interSCoT pour une cohérence territoriale de l'Aire Urbaine toulousaine et a décidé d'engager l'extension et la mise en révision de son Schéma Directeur valant SCoT selon les principes et orientations de cette Charte.

Au nombre de ceux-ci figurait la mise en place d'une structure interSCoT, réunissant le SMEAT et les trois syndicats mixtes de SCoT à créer dans l'Aire Urbaine toulousaine, et destinée à :

- conduire, pour le compte de ses EPCI membres et dans un souci de mise en cohérence, la part mutualisable des études préalables à la révision ou l'élaboration des quatre SCoT ;
- contribuer, au plan technique, à l'harmonisation des procédures de SCoT, en particulier en matière de concertation et d'information ;
- participer au suivi de la mise en œuvre des SCoT et de la charte InterSCoT.

A cet effet a été créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) relevant de l'article 236 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dont la convention constitutive a été approuvée par le Préfet le 3 octobre 2006 .

Les instances de ce GIP sont constituées :

- d'une Assemblée Générale, actuellement composée de 27 membres, dont 18 titulaires (et 18 suppléants) représentant le SMEAT ;
- d'un Conseil d'Administration, composé de 9 membres, dont 6 titulaires (et 6 suppléants) représentant le SMEAT ;

Il est à noter que, conformément à la convention constitutive, l'Etat, en qualité d'invité permanent, le Conseil Général et le Conseil Régional, en qualité de membres associés, participent aux travaux de ces instances.

Il est désormais nécessaire de procéder au renouvellement des représentants du SMEAT auprès du GIP InterSCoT.

Resteront à désigner 1 représentant titulaire et 4 représentants suppléants auprès de l'assemblée Générale, et 1 représentant suppléant auprès du Conseil d'Administration, au vu des propositions du SICOVAL , des Communautés de Communes et du Collège des Communes du SMEAT

Le Comité syndical
Entendu le rapport de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, décide :

Article Premier

De désigner comme représentants du SMEAT à l'assemblée générale du GIP interSCOT :

TITULAIRES
COHEN Pierre
RAYNAL Claude
BENYAHIA Daniel
COQUART Dominique
BEYNEY Georges
CARLES Joseph
CROQUETTE Martine
GERMAIN Louis
MAURICE Antoine
MERONO Claude
CARREIRAS Joël
SYLVESTRE Arlette
VALETTE François-Régis
REME Jean-Michel
COLL Jean-Louis
SUAUD Thierry
ESCOULA Louis

SUPPLEANTS
BRIANCON François
FILLOLA Alain
FABRE Jean-Michel
GUERIN Philippe
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
MARQUIE Jean-Pierre
VERGE Jean-Pierre
GOIRAND Philippe
MATEOS Henri
CUJIVES Romain
TOUCHEFEU Claude
PARDILLOS José
GUTH Catherine

Article 2

De désigner comme représentants du SMEAT au Conseil d'administration du GIP interSCOT :

TITULAIRES
COHEN Pierre
RAYNAL Claude
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
VALETTE François-Régis
COLL Jean-Louis

SUPPLEANTS
COQUART Dominique
GERMAIN Louis
CROQUETTE Martine
CARLES Joseph
ESCOULA Louis

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 22 mai 2008

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN